



COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, pour une réunion ordinaire, le jeudi 7 avril 2022 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Étaient présents : M. LEBRET Pascal, M. SIMON Nicolas, M. GARREAU Gérard, Mme THEVENIN Danièle, Mme SIMON Danielle, M. CAILLOT Christian, Mme GIRARD Fanny, Mme CATHERINE (YGER) Valérie, M. AVENEL Guillaume, M. DHIVERT Daniel Mme GALINHO DA SILVA Corine, M. BEQUET Ludovic

Absents excusés : Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle, Mme GABRIEL Marie- Laure, Mme JOUAN Leslie

Secrétaire de Séance : M. DHIVERT Daniel

Madame GABRIEL Marie-Laure a donné pouvoir à Madame SIMON Danielle

1- COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire, donne la présidence à Mme SIMON Danielle (doyenne d'âge) pour la présentation du compte administratif 2021.

Monsieur GARREAU, président de la commission finances, expose le compte administratif 2021, qui a été présenté en commission le 21 février 2022.

L'exécution de l'exercice est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 439.007,76 €

Dépenses : 386.105,99 €

Excédent 2020 : 353.809,24 €

Résultat cumulé en dépenses : 386.105,99€

Résultat cumulé en recettes : 792.817€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 47.753,13 €

Dépenses : 83.902,70 €

Déficit 2020 reporté : 10.394,14 €

Reste à réaliser en recettes : 25.850,02€

Reste à réaliser en dépenses : 52.623,05 €

Résultat cumulé en dépenses : 146.919,89€

Résultat cumulé en recettes : 73.585,15€

SOLDE GLOBAL : 333.376,27€

Au moment du vote, Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle de réunion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Monsieur GARREAU, après le vote du compte administratif 2021, expose le compte de gestion de la trésorerie de Montivilliers.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer par vote sur l'approbation du compte de gestion.

Les 2 documents étant concordants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4- AFFECTATION DES RESULTATS :

Après avoir approuvé le compte administratif le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation (excédent) : 406.711,01€

Résultat reporté en fonctionnement : 333.376,57€

Affectation complémentaire en réserve : 73.334,74€

Résultat reporté en investissement (déficit) : 45.561,71€

Après délibération le Conseil vote à l'unanimité cette affectation de résultats.

5- VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes locales pour 2022.

Il rappelle les taux de fiscalité locale 2021 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 47,96 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 27.51 %

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 47.96 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 27.51 %

6- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'étudier le montant des subventions attribuées aux associations afin de préparer le budget 2022.

Après délibération le Conseil vote les subventions suivantes :

- Comité des fêtes : 550 €
- Club des Aînés : 550 €
- Loisirs & Culture : 550 €
- Anciens Combattants : 550 €
- Athlét'Caux : 600 €
- Coopérative scolaire : 500 €
- Rando en Caux : 200 €
- Société Astronomique du Havre : 250 €
- Assor Histoire : 250 €

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Monsieur GARREAU Gérard expose au Conseil Municipal le budget primitif 2022, étudié précédemment par la commission des finances du 15 mars 2022.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 728.608,52€
- Section d'investissement : 374.168,28 €

Après délibération et vote, le budget est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire, remercie la commission finances et en particulier Mr Gérard GARREAU pour le travail effectué sur le budget communal ainsi que Mme Isabelle CRUVEILHER pour la collaboration au quotidien avec l'adjoint aux finances.

8- CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

À la suite du changement de prestataire la question s'est posée du renouvellement ou pas du contrat avec le prestataire actuel.

La commission éducation s'est réunie ainsi que les 5 communes.

Afin d'obtenir les meilleures conditions tarifaires il est proposé de créer un groupement de commande. Le groupement serait intitulé « Groupement de commandes pour une alimentation saine à la cantine ». La durée du groupement de commande serait alignée sur la durée du mandat des conseils municipaux avec possibilité de sortir du groupement à chaque rentrée scolaire. Le coordonnateur du groupement serait la mairie d'Heuqueville.

Au vu des retours positifs sur la restauration le conseil est favorable à cette proposition.

Vu les articles L2213-6 et L2213-7 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant que les besoins similaires des communes d'Etretat, Heuqueville, Mannevillette, Saint-Martin-du Bec et Villainville en matière de fourniture et livraison de repas en liaison froide permettraient, par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et une optimisation de service,

Monsieur le Maire expose les modalités précisant l'organisation et le fonctionnement du groupement qui sont formalisées dans la convention constitutive de groupement de commandes et notamment les points suivants :

- objet, composition et durée du groupement ;
- coordonnateur et missions du coordonnateur ;
- commission d'appels d'offres ;
- missions des membres ;
- modification et retrait du groupement ;
- mutualisation des coûts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commande,
- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- De désigner comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

Monsieur SIMON Nicolas en qualité de titulaire,

Madame SIMON Danielle en qualité de suppléant ;

- Autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement et de mener à bien cette affaire.

9- POINT TRAVAUX :

Les travaux prévus pour l'année 2022 sont :

- Fin des travaux de l'école
- Dépense incendie études et demande de subventions
- Cheminements piétonniers
- Bardage murs du garage
- Tableau électrique classe maternelle
- Etude aménagement du terrain communal
- Eclairage public de la route du château : Monsieur le Maire propose le passage en led.

10- DELIBERATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU CHATEAU :

Après vote, 1 voix « contre », 12 voix « pour », le Conseil approuve ce projet.

11- ORGANISATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE :

Monsieur le Maire expose les consignes pour la tenue du bureau de vote comme suit :

- Ouverture du bureau de 8h à 19h
- Port du masque recommandé mais pas obligatoire
- Respect des gestes barrières
- Lavage des mains et aération régulière
- Entrée/Sortie distinctes
- Nettoyage fréquent du matériel de vote
- Besoin en personnel pour le dépouillement : 4 scrutateurs / 4 assesseurs

12- INFORMATIONS DIVERSES :

La Frairie aura lieu fin avril, des places à 10 euros pour le weekend end seront à disposition des habitants.

Une étude va être lancée sur le devenir de la voie ferrée.

Réunion prévue sur la fibre.

Une borne de recharge par commune sera installée d'ici 2024. La commune va être sollicitée pour l'emplacement de la borne.

Nicolas a sollicité M. Hauchard pour la gestion de l'eau pour une visite d'ici la fin du mois.

Depuis 3 semaines un stagiaire a travaillé sur plusieurs logos, le « bonbec » et le site web.

Le nouveau site web de la mairie est en ligne depuis aujourd'hui. Remerciement à Danièle Thévenin pour l'énorme travail réalisé sur le site web.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.